

délibération :
D2024_4_2

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 11

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Votants : 17

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Objet : Approbation du rapport Avant-Projet Définitif (APD) concernant l'opération : "création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire"

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

Absent(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de réaménagement et extension du pôle enfance - mairie.

Engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », la commune a initié une concertation globale pour l'élaboration d'un plan-guide à l'horizon 2050.

Ce plan guide a fait ressortir un besoin essentiel autour de la structuration du Pôle enfance / Mairie avec plusieurs étapes de réalisation dont notamment le déplacement de la cantine scolaire et la création d'un espace périscolaire dédié. Ces services étant actuellement proposés dans un local de la mairie, non adapté au confort d'usage et normes en vigueur.

C'est la raison pour laquelle la commune a décidé d'engager le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire sur la parcelle contigüe à l'école existante.

Les corps de bâtiments sont prévus sur simple rez-de-chaussée avec une liaison couverte avec l'école donnant accès à un hall d'entrée unique desservant d'un côté la partie restaurant scolaire et de l'autre les espaces périscolaires. Les différentes ailes étant organisées autour d'une cour centrale fermée par le préau.

Dans le cadre de ce projet, le groupement de maîtrise d'œuvre composé de l'agence d'architecture Jean-Géraud LUTRAN, des bureaux d'études IGETEC, SERIAL ACOUSTIQUE et APPUY CREATEURS en qualité de paysagiste a donc remis le rapport de la phase Avant-projet Définitif (APD) avec une estimation des travaux d'un montant total de 1 758 000,00 € HT décomposée comme suit :

- Tranche 1 : cuisine et restaurant scolaire compris hall et dégagement, les 2 auvents, voie douce, reprise abords côté accès cuisine
- Tranche 2 : garderie et salle d'activités, bureau, sanitaires, cour et préau devant restaurant, chemin indépendant d'accès à la salle d'activités.

DESIGNATION DES LOTS	Tranche 1 Montant HT en €	Tranche 2 Montant HT en €	1 758 000 €
LOT N° 1 : TERRASSEMENT - VRD	99 000	62 000	161 000
LOT N° 2 : GROS ŒUVRE - RAVALEMENTS	233 000	105 000	338 000
LOT N° 3 : CHARPENTE BOIS	94 000	49 000	143 000
LOT N° 4 : COUVERTURE - ZINGUERIE	65 500	46 000	111 500
LOT N° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	66 000	34 000	100 000
LOT N° 6 : MENUISERIES INTERIEURES	50 000	33 500	83 500
LOT N° 7 : CLOISONS SECHES _ FAUX PLAFONDS _ PEINTURES	118 000	49 000	167 000
LOT N° 8 : CARRELAGE - FAIENCE	78 000	10 000	88 000
LOT N° 9 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES		10 000	10 000
LOT N° 10 : SERRURERIE	23 000	17 000	40 000
LOT N° 11 : CHAUFFAGE _ PLOMBERIE _ SANITAIRE - VENTILATION	136 000	40 000	176 000
LOT N° 12 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	89 000	41 000	130 000
LOT N° 13 : GENERATEUR PHOTOVOLTAIQUE	58 000		58 000
LOT N° 14 : EQUIPEMENT ET VENTILATION CUISINE _ CLOISONS ALIMENTAIRES	152 000		152 000
MONTANT TOTAL HT en €	1 261 500	496 500	1 758 000

A ce coût prévisionnel de 1 758 000 € HT correspondant aux travaux du bâtiment doit être ajouté le coût prévisionnel des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) pour un montant de 18 550,00 € HT, à savoir :

DESIGNATION DES PSE	total HT en €
PSE N° 1 : Reprise chaussée de descentes vers accès cuisine et auvent en enrobé	10 000
PSE N° 2 : Plonge inox 2 bacs 500 x 500 x 300 mm + égouttoir 1800 x 700 mm	1 000
PSE N° 3 : Table de travail inox sur dossier et étagère 700 x 700 mm	600
PSE N° 4 : Stérilisateur à couteaux	250
PSE N° 5 : Fontaine réfrigérée	1 000
PSE N° 6 : Table de travail sur meuble neutre avec dossier 1000 x 700 mm dans salle de restaurant	1 200
PSE N° 7 : Casiers à batterie 1000 x 600 mm dans la laverie	1 000
PSE N° 8 : Climatisation local réserves froides	3 500
MONTANT TOTAL H.T en €	18 550

Ainsi, l'estimation globale des travaux y compris les PSE s'élève à un montant total de 1 776 550 € HT.

Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction.

La consultation des entreprises pourra être lancée dans le 1er trimestre 2025 selon une procédure adaptée, avec allotissement en lots séparés. Les travaux pourront être engagés en mai 2025 pour une durée de 17 mois, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Au vu de ces éléments d'information et l'examen du rapport APD, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avant-projet Définitif APD valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux y compris les PSE pour un montant de 1 776 550 € HT;
- de valider la poursuite des études de conception de l'opération (phases PRO, DCE);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

